

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

CINQUIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DECADI 10 Vendémiaire.

(Ere vulgaire.)

Samedi 1^{er}. Octobre 1796.

Instances très-fortes et très-énergiques des états de Bohême et du Tyrol, pour engager l'empereur à faire la paix avec la France. — Réponse de la cour de Naples à la note du général Buonaparte sur les motifs qui engageoient cette cour à continuer ses préparatifs de guerre. — Fêtes célébrées à Reggio en réjouissance de la révolution qui s'est opérée dans cette ville. — Détails sur les opérations de l'armée de Sambre et Meuse. — Nouvelles de la république des lettres.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

AUTRICHE.

De Vienne, le 13 septembre.

M. le comte de Kinsky, ci-devant chef de l'école militaire, vient d'être nommé par sa majesté au grade de général en chef de toutes les troupes du royaume de Bohême, dont le nombre doit être porté à 150 mille hommes. Pour compléter la nouvelle réquisition que l'empereur a ordonnée dans ce royaume, le vingtième homme devra porter les armes.

Des avis reçus d'Angleterre assurent que M. Pitt a versé plusieurs millions sterling dans le trésor de la cour autrichienne.

L'électeur de Saxe a fait signifier à S. M., par M. le comte de Schonfeld, qu'il se voyoit forcé de conclure un traité de neutralité avec la république française, sous les auspices du roi de Prusse, en assurant cependant qu'il ne seroit nullement dangereux pour la maison d'Autriche.

Il y a quinze jours que les états de la Bohême & du Tyrol sont venus faire à l'empereur des instances très-vives & énergiques pour l'engager à conclure la paix avec la France le plus promptement possible. Cette démarche un peu hardie n'a fait qu'aiguiser davantage le canot de Vienne.

ITALIE.

De Rome, le 30 août.

Le citoyen Cacault, agent de la république française, a reçu hier la réponse qu'il attendoit de Naples. Elle lui a été adressée par le prince Castel-Cicala, qui est secrétaire d'état pour le département des affaires étrangères. Le général Acton, à qui le citoyen Cacault avoit envoyé

ses dépêches, fait les fonctions de premier ministre. Cette réponse porte en substance : « Que le roi de Naples n'a jamais pensé à entrer hostilement dans les états du saint-siège; qu'il avoit été obligé de cantonner quelques troupes à Ponte Corvo, parce qu'ayant une armée nombreuse, il n'avoit pu la contenir toute entière dans les limites de ses états. & qu'à cet égard il s'expliqueroit avec le pape. Le roi ne veut point rompre l'amitié avec la France; au contraire il lui protècte toute l'amitié possible, avec cette restriction cependant que dans le cas où les ennemis de Naples entreroient dans l'état du pape & s'approcheroient ainsi de ses frontières, il y entreroit aussi avec son armée ».

Cette réponse est d'un ton très-haut, & semble annoncer une rupture. On prétend que les Napolitains ont le projet d'entrer sur quatre colonnes dans les états du pape; que l'une se portera vers l'état des *Presidi*, & marchera sur Livourne; que les Anglais attaqueront en même-tems par mer. On assure que la cour de Naples a demandé deux généraux à l'empereur, & qu'ils arriveront incessamment pour se mettre à la tête des armées napolitaines.

Avant-hier il passa ici un courier expédié de Paris par le plénipotentiaire de la cour de Naples. On conjecture qu'il porte une réponse du directoire peu favorable, & que le roi de Naples, plutôt que d'accepter des conditions humiliantes, continuera la guerre.

Hier le cardinal Pignatelli, légat de Ferrare, partit en grande diligence pour Naples. On assure que ce qui l'a déterminé à quitter Rome, c'est la crainte d'être mandé à Breseia par le général Buonaparte. On sait que c'est par son conseil que le pape, sans consulter la congrégation ni le secrétaire d'état, envoya M. Lagreca pour prendre possession de Ferrare.

De Modene, le 30 août.

Le 25, 50 Corses propres au service de la marine, & qui doivent, dit-on, servir sur les barques canonnières au nouveau siège de Mantoue, partirent d'ici pour Reg

gio, où ils furent accueillis par le peuple avec toutes les démonstrations de la fraternité. A minuit, les habitans de Reggio, au nombre d'environ 4000 hommes tous armés, se rassemblèrent sur la place & y plantèrent l'arbre de la liberté, au milieu des cris : *Vive la république française!* Les Corsés furent les directeurs de la cérémonie.

Le 27, la garnison de Reggio, d'environ 700 hommes, est arrivée ici; elle rapporte que les Reggiens ont organisé une garde civique, & que tout y est tranquille. On croit que les villes de Carpi, de Carneggio, de Novellara & de Scandiano, agissent de concert avec Reggio, & que la province de Garfagnona suivra aussi leur exemple.

De Reggio, le 2 septembre.

Vendredi, samedi & dimanche, il y eut des fêtes nationales pour célébrer la révolution qui nous rend notre liberté. Cette révolution n'a pas coûté une larme; la tranquillité & le bon ordre ont été constamment maintenus, même au milieu de l'ivresse des fêtes. La garde nationale est formée & veille à la sûreté de la ville. La garnison ducale ayant refusé de prêter serment de fidélité au peuple, est partie pour Modene; la garde civique occupe tous les postes.

Avant-hier, vers midi, est arrivé ici le commissaire Salicetti; beaucoup de citoyens sont allés au-devant de lui à un mille de distance de la ville, & il est monté dans la voiture du citoyen Ignaze Trivelli, chez qui il est logé. Peu de tems après son arrivée, quatre députés du peuple de Modene vinrent lui rendre compte des tristes événemens qui étoient arrivés dans cette ville. Le commissaire Salicetti, & en voyant sur-le-champ deux officiers à Modene, pour porter aux régens de cette ville une lettre dont voici la substance :

« J'ai appris avec la plus grande indignation la trahison que la régence a osé tenter contre les bons patriotes de Modene, parce qu'ils demandoient la liberté. Le sentiment du directoire exécutif est que tous les peuples qui veulent être libres doivent l'être. La régence doit s'engager à accorder une prompte liberté au peuple, si elle ne veut se rendre coupable & s'attirer la rigueur extrême d'une république qui ne craint point ses ennemis ».

On a donné ici une fête très-brillante au commissaire Salicetti.

Notre sénat nous assure par plusieurs édits que son gouvernement est provisoire & que nous aurons une constitution démocratique. En attendant, comme les citoyens qui composent le conseil général sont en trop petit nombre, les assemblées de paroisses en éliront dix autres, d'après un plan publié par le sénat. Les conseillers qui ne se rendront pas sur-le-champ à leur poste seront remplacés. Le sénat a aussi supprimé quelques taxes & diminué les droits d'entrée. Le peuple paroît très-content du nouvel ordre de choses.

De Bologne, le 5 septembre.

Judi, premier du courant, le commissaire Salicetti arriva à Bologne, & alla loger dans la maison du citoyen Gnudi. Il reçut la visite & les complimens de notre gonfalonnier & des députés des corps civiques. Le vendredi au soir il y eut illumination au théâtre. Les comédiens eurent ordre de jouer *les Bacchanales de Rome*, tragédie

du chevalier Pindemonte. La salle étoit pleine, & le concours des spectateurs étoit si grand, que plusieurs se placèrent sur la scène. Lorsque le commissaire entra dans la loge civique, des cris de *vive la république*, mêlés de *constitution, garde civique*, se firent entendre de tous côtés.

Après le premier acte, l'orchestre répéta les airs *Ça ira & Allons, enfans de la patrie*, au milieu des applaudissemens les plus vifs.

Après le spectacle, les bons citoyens se rangèrent dans la rue pour voir passer le commissaire : ils crièrent d'un nouveau *constitution, garde civique*. Salicetti fit signe qu'il vouloit parler; il se fit aussitôt un profond silence. « Citoyens, leur dit-il, vous avez l'une & l'autre; continuez à vous conduire avec la même sagesse & la même énergie; continuez à vous montrer dignes républicains, dignes d'être protégés par la nation française. Il faut que le peuple ne put se contenir d'allégresse & n'attendit pas que Salicetti terminât son discours. L'interrompit par des cris de *vive Salicetti, vive la république française*. Le commissaire remercia & se retira.

Samedi matin, les citoyens Paradisi & Re, & le secrétaire Lamberti, députés du sénat de Reggio, se présentèrent au sénat de Bologne pour le complimenter & le féliciter. Ils furent accueillis avec les sentimens les plus fraternels, & reçurent l'assurance de l'intérêt que les Bolognois prennent à l'indépendance & à la liberté des habitans de Reggio, qui se sont toujours distingués par leur énergie.

On vouloit faire partir de Bologne tous les Espagnols (ex jésuites) qui, à la nouvelle des échecs essuyés par les Français, s'étoient montrés partisans déclarés des Autrichiens. Le baron Capelletti, agent de la cour d'Espagne qui y réside, avoit été aussi imprudent, & il étoit en question de le renvoyer; mais plusieurs sénateurs ont employé tout leur crédit pour que cette affaire n'eût pas de suite, & pour justifier le baron Capelletti. Le sénat a publié un édit qui oblige tous les Bolognois à porter la cocarde nationale française, & les étrangers à porter celle de leur nation.

Le sénat a reçu ordre du général Buonaparte de faire préparer des logemens pour un corps de 12 à 15 mille hommes de troupes qui arrivent de la Vendée. On croit que ces troupes formeront un camp d'observation pour en imposer aux ennemis de la république française, & particulièrement au roi de Naples.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 6 vendémiaire.

Le retard des couriers de la rive gauche du Rhin avoit été occasionné par la bagarre & les embarras de toutes les routes, couvertes jour & nuit de troupes, d'équipages, d'artillerie & d'une énorme quantité de blessés qui étoient ramenoit de la rive droite sur la rive gauche. Comme toutes les lettres sont arrivées à la fois & qu'elles contiennent beaucoup d'événemens, nous allons en donner une analyse, en suivant l'ordre & la date des faits.

Après le passage de la Lahn par l'armée autrichienne, commandée par l'archiduc Charles, le général Jourdan opéra sa retraite sur Neuwied, Bonn & la Sieg. L'aile droite passa le Rhin pour prendre une position sur le Hundspruck; l'aile gauche se retira avec précipitation au-delà de la Sieg, & le centre sur Bonn. Afin de garantir

ce mou
Marceau
de sang
Le 20 se
marchere
qu'une d
autre col
Français
avec une
dont long
inconceva
morts &
tous leur
obligés à
que l'on
on se pl
que l'on
le brave
été blessé
au pouvo
Après
qu'à faire
possible.
au-dessus
de grosse
se defend
tion du g
pont de
comme on
ent voulu
eux. Pe
noit une
mais on
conservé
Le qua
l'orne, o
généraux.
Beurnovi
veau com
commencé
qu'il y a
dans les t
Antichion
pour atta
cavalerie
& Bonn.
mens de l
arrivent d
huit mill
pour se re
militaires
Aix-la-Ch
nouveau
Tous les
regorgent
chaque ins
Limbourg
pages mili
Don au
urie de l
es vrai q
étoit plu
La villa
salle rati

ce mouvement rétrograde, on avoit laissé le général Marceau au poste d'Altenkirchen, fameux déjà par de sanglantes actions, avec un gros corps de troupes. Le 20 septembre, à la pointe du jour, les Autrichiens marchèrent vers cette position pour l'attaquer; pendant qu'une de leurs colonnes s'avancoit sur le front, une autre colonne tournoit la gauche. L'ennemi attaqua les Français avec la plus grande impétuosité, & en fut reçu avec une bravoure incroyable. L'action se prolongea pendant long tems avec un acharnement & une opiniâtreté inconcevable; la terre étoit jonchée de toutes parts de morts & de mourans: enfin, les républicains, malgré tous leurs efforts, ont été enfoncés de toutes parts & obligés à une retraite précipitée. Voilà tous les détails que l'on a pu recueillir sur cette désastreuse journée; on se plaint peut-être à exagérer la perte des Français que l'on dit énorme; ce qu'il y a de positif, c'est que le brave général Marceau, qui commandoit en chef, a été blessé à mort dans cette occasion & qu'il est tombé au pouvoir de l'ennemi.

Après un échec important, il ne falloit plus songer qu'à faire retraite avec le moins de dommage qu'il seroit possible. Le général Castelnau a occupé la tête du pont au-dessus de Neuwied, qui a été garnie de seize piéces de grosse artillerie; les républicains paraissent vouloir se défendre vigoureusement dans cette position. La division du général Poncet a repassé le Rhin à Bonn, & le pont de cette ville a été enchaîné sur la rive gauche; comme on y mettoit le feu sur la rive droite, les paysans ont voulu s'y opposer, & l'on a été obligé de tirer sur eux. Pendant ce tems, une forte partie de l'armée prenoit une position à Poritz & Urbach, derrière la Sieg; mais on ne croit pas que les républicains puissent la conserver.

Le quartier-général de l'armée a été transféré à Cologne, où se trouvent en ce moment presque tous les généraux. Les conseils de guerre sont très-fréquens; Beurnonville a pris le commandement en chef. Le nouveau commissaire du gouvernement, Alexandre, a déjà commencé les réformes. Dans une pareille position, ce qu'il y a de plus affligant, c'est l'indiscipline qui regne dans les troupes. Au départ des dernières nouvelles, les Autrichiens se déployoient dans la plaine de Neuwied pour attaquer de nouveau les troupes françaises. La cavalerie ennemie longoit déjà le Rhin entre Cologne & Bonn. On a lieu de s'attendre à de nouveaux événemens de la plus haute importance. Cependant les renforts arrivent de toutes parts à l'armée de Sambre & Meuse; huit mille hommes de l'armée du Nord ont passé le Rhin pour se rendre à Dusseldorf. Toutes les administrations militaires viennent de recevoir l'ordre de se rendre à Aix-la-Chapelle, où tous les bureaux seront fermés de nouveau & où s'opéreront toutes les réformes.

Tous les hôpitaux militaires de la rive gauche du Rhin regorgent de blessés, & le nombre que l'on en amène à chaque instant est très-considérable. Toutes les routes du Limbourg & du pays de Juliers sont couvertes d'équipages militaires.

D'un autre côté il paroît qu'une colonne de troupes partie de Mayence s'avance vers la Nahe; mais il n'est pas vrai que les autrichiens soient à Treves, comme l'on avoit plu à en répandre le bruit.

La ville d'Aix-la-Chapelle a été tenue de fournir soixante rations de pain qui ont été envoyées à l'armée.

Le général Beurnonville a écrit au commissaire ordonnateur qui se trouve ici, de demander à chaque département vingt cinq charriots destinés à envoyer des vivres à l'armée.

Les autrichiens ne sont plus éloignés de la Sieg en ce moment, & l'on croit qu'ils vont se porter sans délai sur Dusseldorf. L'ennemi paroît avoir adopté le système militaire français, en ne laissant pas un seul instant de relâche à l'armée qu'il poursuit. Par-tout les paysans prennent la cause des allemands, qui sont accueillis avec des transports de joie difficiles à concevoir.

F R A N C E.

De Paris, le 9 vendémiaire.

— Le célèbre Priestley, qui s'étoit retiré en Amérique & qui vient d'être nommé président de l'académie de Philadelphie, a écrit à un de ses amis ici, qu'il est dans l'intention de venir se fixer en France. Il mande en même tems qu'il a fait de nouvelles découvertes sur les propriétés de l'air. Il doit envoyer un mémoire sur cet objet, que le ministre des relations extérieures a annoncé à l'institut national.

Nouvelles de la république des lettres.

Sur l'invitation du muséum d'histoire naturelle, le directeur exécutif, d'après un rapport du ministre de la marine, a ordonné qu'il seroit fait un voyage à l'isle espagnole de la Trinité, pour aller chercher une collection d'histoire naturelle, déposée dans cette isle, & donnée à la république par le citoyen Baudin, capitaine de vaisseau; que ce capitaine seroit chargé de l'expédition, & que l'on seroit embarquer avec lui deux naturalistes & un jardinier chargé de recueillir, dans l'isle & dans le continent voisin, de nouveaux objets propres à augmenter la collection déjà formée. Ces voyageurs viennent de partir avec un sauf-conduit demandé à l'Angleterre par le gouvernement français, & obtenu sans difficulté.

Le citoyen Jussieu, l'un des professeurs & administrateurs du muséum d'histoire naturelle, & directeur de cet établissement pour l'an IV, avoit écrit au chevalier Banks, président de la société de Londres, relativement à ce sauf-conduit. Ce savant lui a annoncé dans sa réponse non-seulement que le sauf-conduit avoit été expédié, mais qu'il avoit obtenu de faire remettre au commissaire français chargé à Londres de l'échange des prisonniers, tout ce qu'il avoit pu recueillir de la collection formée par le citoyen Labillardiere, lors du grand voyage que ce dernier a fait dans la mer du Sud, à la recherche de la Peyrouse. Banks ajoute qu'il n'a pas osé se permettre de parcourir cette collection qui sera remise à son auteur, sans avoir été examinée par le dépositaire.

On a appris depuis que la collection de Labillardiere est arrivée au Havre, & a été déposée entre les mains du commissaire du gouvernement.

C O R P S L É G I S L A T I F.

C O N S E I L D E S C I N Q C E N T S.

Présidence du citoyen CHASSEY.

Séance du 9 vendémiaire.

Deville demande que la commission chargée d'examiner

la pétition de plusieurs chevaliers de Malthe, qui prétendent ne devoir pas être considérés comme émigrés, fasse son rapport d'ici à cinq jours Cette proposition est adoptée.

Dubrnel, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur la question de savoir, à quelle autorité sera attribuée la poursuite des actions qui intéressent uniquement les communes.

La loi du 19 nivôse, dit-il, attribue aux commissaires près les corps administratifs, la poursuite devant les tribunaux de toutes les actions judiciaires qui intéressent la république; mais aucune loi n'a réglé de quelle manière les actions qui intéressent uniquement les communes seront déterminées & par qui elles seront poursuivies.

Dans l'ancien ordre des choses, lorsque le conseil général de la commune & les corps administratifs supérieurs avoient décidé qu'il y avoit lieu à intenter ou à suivre une action devant les autorités constituées, cette fonction appartenoit au procureur de la commune. Cet officier public est aujourd'hui remplacé par un commissaire du directoire exécutif; mais il y a cette différence entre l'un & l'autre, que ce dernier fonctionnaire n'est point à la nomination du peuple; qu'il n'est point établi pour une seule commune, mais pour toutes celles qui composent l'administration municipale du canton. Avant la constitution, il étoit sans doute naturel d'attribuer le droit de poursuivre les actions des communes à leurs procureurs: chaque commune avoit le sien; ce fonctionnaire étoit de son choix, & il n'y avoit pas à craindre d'opposition d'intérêts.

Mais aujourd'hui l'administration municipale de canton peut, dans cette circonstance, se trouver composée du plus grand nombre d'agens des communes intéressées, & contrairement aux prétentions de celle qui réclame; alors, ou la demande de cette commune seroit rejetée par l'administration municipale dont la majorité des agens auroit des intérêts opposés; ou bien, si elle étoit admise, vous la feroiez, en suivant l'ancien usage, de donner sa confiance à un commissaire du directoire qui n'est pas de son choix, & qui, nommé pour toutes ces communes, peut, d'après ces circonstances, avoir à veiller à des intérêts contraires, de manière qu'il pourroit se trouver obligé de poursuivre & de défendre en même tems. Cet inconvénient est si sensible, si grave, que je ne crois pas, citoyens législateurs, d'en mettre d'autres sous vos yeux: car je ne doute point qu'il ne vous soit déjà démontré que le droit de suivre les actions des communes ne pourroit, sans le plus grand danger de compromettre leurs intérêts, être attribué au commissaire du directoire près l'administration municipale de canton. Il paroitroit donc plus naturel, plus conforme aux règles & aux intérêts des habitans des communes, de confier cette attribution à leurs agens particuliers; alors les inconvénients dont je viens de parler cessent: néanmoins, en adoptant ce parti, il s'en présente un très-sensible.

D'après la constitution, les habitans des communes ne peuvent s'assembler qu'une fois par an, & seulement pour nommer leurs agens & leurs adjoints: alors ces

communes ne pouvant plus délibérer sur leurs intérêts; par la force des circonstances, les agens ou leurs adjoints paroissent en être seuls les arbitres, de manière qu'ils pourroient les négliger, ou les compromettre en provoquant des poursuites indiscrettes.

Pour prévenir ce danger, & pour empêcher autant qu'il est possible les agens ou leurs adjoints de substituer leur caprice à la volonté ou aux intérêts des communes; l'avis de l'administration municipale du canton & l'autorisation de l'administration centrale du département seroient nécessaires, de manière néanmoins que cette autorisation ne dépende point absolument de l'avis de la municipalité à cause de l'intérêt que les communes qui la composent pourroient avoir à la chose.

Votre commission auroit désiré de vous présenter une résolution suffisante pour prévenir tous les abus; mais, par la nature des choses, elle a aperçu des inconvénients plus ou moins grands dans tous les projets qu'elle auroit pu vous proposer à cet égard. Alors le législateur n'a que le choix du parti qui lui en présente de moindres. Votre commission pense qu'en confiant l'attribution de ce droit il s'agit aux agens des communes, vous éviterez les plus sensibles, & vous vous rapprocherez davantage des principes & du vœu des habitans.

Les motifs de son opinion sont pris dans l'exposé que je viens de faire.

Le rapporteur propose un projet de résolution; il est adopté: en voici les dispositions.

« Le droit de suivre les actions qui intéressent uniquement les communes est confié aux agens desdites communes, & à leur défaut, à leurs adjoints.

» Les agens ou leurs adjoints ne pourront suivre aucune action devant les autorités constituées, sans y être préalablement autorisés par l'administration centrale du département, après avoir pris l'avis de l'administration municipale du canton ».

Thibaut présente six projets de résolution sur les monnoies; la discussion est ajournée à deux jours.

Le conseil ordonne ensuite l'impression & l'ajournement d'un projet présenté par Defermond, tendant à établir un droit sur les routes publiques.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen ROGER-DUCOS.

Séance du 9 vendémiaire.

Sur le rapprt de Poulain Grandpré, le conseil rejette la résolution du 26 germinal dernier, qui ordonnoit le transfèrement du chef lieu du canton de Vaux, département de Loire & Cher, dans la commune d'Arvy.

Les commissaires de la comptabilité envoient l'état des comptes qu'ils ont arrêtés pendant le semestre qui vient d'expirer. Cet état est renvoyé à l'examen d'une commission, composée des citoyens Cretet, Lebrun & Couston.

Bourse du 9 vendémiaire.

Mandat, 3 liv. 11 s., 13, 14, 13, 14, 14 1/2, 15, 16 1/2, 17, 16 1/2

Ordre donné sur le-ch... Havanne... roi d'Ar... nebre cé...

Prix de 16 liv. p...

Leurs m... de la Médi... ainsi que rangé.

Une ord... tant des ar... le-champ le mandans d'... continue à... vers corps... Saint-Roch... qui fait au...

On appr... nier, tout... de mettre... de tous les... dans le pe... crues ont... réparties s... au lieu... de sûreté... ment à m... besoin.

Le vais... une frégate... Havane. C... 48 piast... cre; caci... que. Les... Canari... ont rentr...